

Le continuum d'interventions

Dans la classe	À l'extérieur de la classe Lorsque les interventions précédentes ont été utilisées et que le comportement persiste ou s'envenime	Au bureau de la direction
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueillir les élèves individuellement (renouer le lien après une période de séparation- matin, récréation, dîner, cours avec un enseignant spécialisé ou entretien avec un professionnel). ✓ Contact visuel- les interpeller par leur nom. ✓ Apprivoiser le groupe avant de soumettre les directives – Établir et mettre en œuvre un rituel d'écoute, et l'appliquer régulièrement. ✓ Indices verbaux- rappels, répéter la demande initiale. Laisser suffisamment de temps pour que l'information soit assimilée. ✓ Accroître la proximité physique avec les élèves. ✓ Assigner une place privilégiée aux élèves qui nécessitent la proximité d'un adulte afin que ce dernier puisse leurs consacrer une attention particulière. ✓ Constater les comportements des autres enfants de manière à inciter l'élève à aller au bout des choses, et ce, lorsque demandé. ✓ Reconnaître et identifier « les petits pas » qui ont été accomplis en vue d'adopter un comportement positif ainsi que les progrès effectués. ✓ Les encourager de façon à les aider à poursuivre leur cheminement et à solliciter leurs bonnes intentions. ✓ Discuter avec l'élève (individuellement)- lui offrir divers choix. Par exemple, différents postes de travail ou options d'aménagement flexible. ✓ Admettre et valider les émotions de l'enfant lorsque des incidents se produisent. ✓ Offrir du soutien pour que l'élève soit apte à faire du sens de ce qu'il n'a pas compris dans une situation spécifique. ✓ Utiliser le coin-repos/ou la zone réservée à cet effet dans la classe pour permettre à l'enfant de prendre une pause, d'être en contact avec ses émotions, de se recueillir, de se ressaisir et de se réintégrer éventuellement au groupe. ✓ L'emploi des activités « pauses-cerveau ». Elles peuvent être utilisées en groupe pour permettre de faire une « pause » quand les élèves éprouvent des difficultés à demeurer concentrés sur la tâche qui leurs a été assignée. Nous pouvons également les utiliser individuellement au moyen d'un panier de ressources présélectionnées qui se trouve à l'extérieur de la classe, ou par le biais d'un vélo stationnaire, ou d'un tapis roulant. ✓ Si le comportement perturbateur persiste, offrez à l'élève l'opportunité de travailler dans une classe d'accueil (préétablie) ou dans un CSB (si vous en avez un dans votre école). ✓ Utilisez un laissez-passer afin d'octroyer à l'élève une pause de 5 minutes pour se dégourdir les jambes, boire de l'eau ou de « faire une pause en dehors des heures de classe ». Ce laissez-passer sera attribué par messagerie interne et la signature d'un adulte est requise. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Établir le point-de-contact – Tout membre du personnel peut offrir ce type d'intervention. Il s'agit d'un moment chaleureux qui encourage un rapprochement entre l'adulte décerné et l'élève, et ce, de manière à aider l'enfant à mieux s'intégrer à sa journée scolaire. Ce programme offre aux élèves la possibilité d'exprimer leurs émotions et de bénéficier du support d'un adulte pour braver les circonstances potentiellement contrariantes qui pourraient survenir au cours de la journée. ✓ Prévoir des lieux de sécurité (destinations) où l'élève peut se réfugier s'il s'enfuit de la classe. Il est primordial de lui remémorer qu'il est sous supervision constante, non pas pour lui nuire, mais bel et bien pour qu'il soit en sécurité. Il est préférable d'avoir plus d'un endroit sécuritaire dans l'école. ✓ Sentier kinesthésique – Il offre l'opportunité aux élèves de se mouvoir à l'extérieur de la classe, que ce soit dans le corridor ou dans une section prédéterminée, avec le matériel proposé. Ce style d'intervention procure aux élèves la possibilité de prendre une pause où ils peuvent jouer, évacuer leur surplus d'énergie et se ressaisir avant de revenir dans la classe. ✓ <u>Lors du départ de la salle de classe</u> <ol style="list-style-type: none"> (1) Il sera dirigé vers une classe d'accueil (lieu qui a été convenu auparavant) <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'élève se voit assigner une place prédéterminée pour s'asseoir et faire ses devoirs (poste de travail). L'objectif recherché est d'assurer une surveillance qui ne sera pas nuisible à l'enseignant de cette classe ainsi qu'à son groupe. ✓ Les parents sont informés par le professeur que cette modalité d'intervention a été conçue pour leur enfant et qu'elle sera employée pour les aider lorsque le besoin se fera sentir. ✓ L'enfant peut s'impliquer dans une activité paisible, lire un livre ou tenter de faire ses devoirs dans ce milieu qui lui est inhabituel. ✓ L'enseignant acceptera que l'élève réintègre son groupe lorsque ce dernier sera calme. (2) Il sera orienté vers la salle des émotions (pièce qui a été aménagée pour permettre à l'enfant d'exprimer ses émotions en toute sécurité) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cet espace s'avère être un endroit fiable et sécuritaire où l'élève peut exprimer ses émotions intenses sous la supervision d'un adulte. De plus, il n'aura pas à craindre les répercussions occasionnées par le fait d'avoir manifesté ses émotions. ✓ Un contexte qui est privé et où la dignité de l'enfant est préservée. ✓ L'enfant pourra retourner en classe quand il sera calme. S'il requiert davantage de temps et d'interventions, il sera acheminé vers le centre de soutien bienveillant (CSB). (3) Il sera guidé vers le centre de soutien bienveillant (si un tel centre a été mis en place dans votre école) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ce centre offre de l'encadrement et des méthodes d'intervention qui respectent les besoins spécifiques des élèves. Les difficultés émotionnelles, comportementales et académiques sont adressées. ✓ <u>Seconde tentative en classe</u> – Si le comportement indésirable refait surface, les interventions « dans la classe » seront utilisées à nouveau. Néanmoins, si l'élève fait l'objet d'un second renvoi au cours de la même journée, il ne pourra réintégrer la classe une fois de plus. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le bureau de la direction en sera informé. En effet, il sera demandé au directeur d'approuver les interventions de l'enseignant et de soutenir l'élève concerné. ✓ Une décision sera rendue relativement à l'endroit où l'enfant sera dirigé pour le reste de la journée. Elle tiendra compte de l'attitude, des comportements et du degré de réceptivité de l'élève quant aux interventions instiguées par les adultes. ✓ Les parents sont informés des circonstances par le directeur (ou par le directeur adjoint si le directeur est absent). ✓ Un suivi sera effectué lorsqu'un élève est orienté régulièrement en classe d'accueil et au bureau de la direction. ✓ Intervention en fin de journée- Il est conseillé de solliciter les bonnes intentions de l'élève pour qu'il démontre un comportement et un langage qui sont adéquats en classe lors de la prochaine journée scolaire. (<i>« Est-ce que je peux compter sur toi pour que tu demeures en classe, faire tes devoirs et utiliser des mots si tu te sens contrarié? »</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi de la visite - en incluant les notes qui ont été prises au cours de cette visite. ✓ Il est essentiel de rencontrer les professeurs suite à une intervention qui s'est déroulée avec un élève au bureau du directeur. Par conséquent, vous pouvez mettre en perspective ce qui s'est passé, partager les interventions qui ont été instaurées et mentionner les communications qui se sont tenues avec les parents de l'enfant, et ce, uniquement s'il est jugé nécessaire de le faire. ✓ Le document d'orientation du chef d'équipe est complété afin de recueillir des données et d'en informer l'équipe MDT des services complémentaires. Des services spécifiques seront demandés pour répondre adéquatement aux besoins particuliers des élèves. ✓ Avec l'élève: <ul style="list-style-type: none"> ○ Du temps lui sera alloué pour qu'il se tranquillise. ○ Reconnaître et corroborer les émotions de l'enfant lorsque des incidents se produisent. ○ Lorsqu'il sera calme, il sera apte à s'engager dans une conversation où il pourra expliquer ce qui s'est réellement passé. ○ Les conséquences (si elles sont jugées nécessaires) seront discutées avec l'enseignant et elles seront présentées aux élèves ultérieurement. ○ Inciter l'enfant à avoir de bonnes intentions de manière à ce qu'il fasse preuve d'un comportement et d'un langage appropriés lors de son retour dans la classe; que ce soit le jour même ou le lendemain (<i>« Puis-je compter sur toi pour rester en classe, faire tes devoirs et utiliser des mots si tu sens contrarié? »</i>). ○ Si une suspension est justifiée, elle sera communiquée par le directeur de l'école. ○ Le directeur informera les parents lorsqu'une suspension est émise, et ce, au moyen d'un appel téléphonique et d'une lettre qui présente une description détaillée de ce qui est arrivé. ○ L'élève sera mis au courant du contenu de la lettre qui a été acheminée à la maison. ✓ Les professionnels de la CSR qui travaillent avec cet élève, de même que ceux qui sont affiliés à des organismes externes, seront avisés qu'il a été suspendu pour des comportements inadéquats ainsi que de la durée de cette suspension. ✓ Des réunions parentales se tiendront habituellement après les suspensions, et ce, dans le but d'initier un nouveau départ qui s'appuiera sur un plan d'action clair, simple et précis. ✓ Des vérifications sont effectuées à la suite d'incidents et de suspensions, et ce, de manière à superviser les progrès et les enjeux. ✓ Lorsque les situations éprouvantes et difficiles subsistent, des réunions d'équipe sont organisées afin de discuter et de décider des interventions qui tiendront compte des progrès et des problématiques rencontrés. Il est primordial d'informer les adultes, qui travaillent avec l'élève, des changements et des décisions relatives aux interventions qui seront implantées. ✓ Certaines situations qui sont extrêmement éprouvantes, telles que de nombreuses suspensions, des actes de violence répétés et des propos récurrents qui sont explicitement inappropriés, peuvent justifier la tenue de réunions au CSR avec les membres de l'équipe MDT, les parents et les professionnels des organismes de services sociaux. Des stratégies d'intervention personnalisées et spécialisées seront désignées afin d'encourager l'élève à réintégrer le milieu scolaire. Suite à ces réunions, l'équipe scolaire sera avisée du plan d'action et de la façon dont il sera implanté. Des discussions de suivi quotidiennes et hebdomadaires auront lieu pour évaluer le déroulement de la réintégration. D'autres réunions se tiendront si le besoin se fait sentir.